SERVICE VACANCES · SÉJOURS 2027

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

FÉDÉRATION LANDES
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

Séjours de vacances enfants et adolescents – applicables aux séjours 2027

10 jours
après le devis pour verser un acompte : l'inscription devient ferme.

J-15
le séjour est intégralement soldé, puis la convocation est envoyée.

Par écrit
toute annulation, avec des frais selon la date (art. 10).

4,5 %
garantie annulation optionnelle, à l'inscription uniquement.

1 Acceptation

L'inscription à l'un des séjours présentés sur notre site internet ou dans nos brochures implique l'acceptation des présentes conditions générales de vente.

2 Organisateur

L'association organisatrice des séjours de vacances collectives pour enfants et adolescents présentés est la Ligue de l'enseignement des Landes, membre du réseau Vacances pour tous de la Ligue de l'enseignement.

3 Modification de programme

L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de modification de programme indépendante de sa volonté (conditions météorologiques) et en cas de force majeure (changements imposés par les transporteurs, grèves, catastrophes naturelles, troubles politiques).

4 Prestataires

Les séjours font parfois appel à des prestataires différents de l'association organisatrice. Ces organismes extérieurs conservent leur responsabilité pour les activités qui les concernent, dans le cadre de leur réglementation.

5 Séjour interrompu

Tout séjour interrompu et toute prestation non consommée du fait du participant ou de son représentant légal ne donnent droit à aucun remboursement.

6 Renvoi d'un participant

En cas de renvoi d'un mineur dans sa famille pour un comportement incompatible avec la vie collective, décidé par l'équipe d'animation, le voyage de retour et l'éventuel accompagnement par un animateur sont à la charge de la famille ou du représentant légal.

7 Réclamations

Toute réclamation à l'issue d'un séjour doit parvenir à l'organisateur par courrier recommandé, au plus tard 3 mois après la fin du séjour.

8 Inscriptions

Les inscriptions se font par ordre d'arrivée des fiches d'inscription auprès de l'association organisatrice. Celle-ci se réserve le droit d'annuler un séjour, notamment en cas d'insuffisance d'inscriptions. L'inscription est alors intégralement remboursée.

9 Confirmation et paiement

Une inscription est ferme et définitive lorsque l'association organisatrice perçoit le paiement du séjour (acompte ou totalité) par la famille ou le représentant légal, dans les 10 jours suivant l'envoi du devis.

Le séjour doit être intégralement soldé au plus tard 15 jours avant le départ. La convocation et le carnet de voyage ne sont envoyés qu'une fois le séjour soldé.

10 Annulation et modification par la famille

Toute annulation du fait du participant ou de son représentant légal doit être signalée par écrit à l'association organisatrice. La date d'envoi du courrier ou du mail fait foi. Elle entraîne les frais d'annulation suivants :

Plus de 30 jours avant le départ	**Seuls les frais administratifs de gestion du dossier : 75 €**
Entre 30 et 21 jours avant le départ	**30 % du prix total**
Entre 20 et 15 jours avant le départ	**60 % du prix total**
Entre 14 et 8 jours avant le départ	**80 % du prix total**
Moins de 8 jours ou non-présentation	**100 % du prix total**

Une modification d'inscription est possible à plus de 30 jours du départ, sous réserve de places disponibles. À moins de 30 jours du départ, tout changement de séjour est considéré comme une annulation.

11 Bagages

Les bagages sont transportés aux risques de leurs propriétaires.

12 Prix

Les prix des séjours sont donnés à titre indicatif et peuvent varier. Seul le prix figurant sur la facture ou sur la confirmation d'inscription est ferme et définitif.

13 Aides au départ

Les aides au départ (Pass colo, Aide aux Vacances Enfants de la CAF, aide aux temps libres de la CAF des Landes, Bon Vacances départemental, Bon Vacances MSA, aides des CSE et des communes…) sont déduites du prix du séjour sous réserve de l'éligibilité de la famille et de la remise des justificatifs au moment de l'inscription. Leurs montants et conditions sont fixés par chaque organisme financeur et donnés à titre indicatif.

Pour les séjours débutant à partir du 4 janvier 2027 : le Bon Vacances départemental est réservé aux familles résidant dans les Landes, pour un séjour de 4 jours minimum, à raison d'un séjour par an et par enfant ; le Pass colo n'est utilisable qu'une seule fois par enfant, l'année de ses 11 ans.

Si une aide est refusée par l'organisme financeur, n'est pas justifiée ou parvient après la date limite fixée par cet organisme, son montant reste à la charge de la famille.

14 Médiation

Après avoir saisi l'association organisatrice et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, la famille peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et des Voyages, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur **www.mtv.travel**.

15 Données personnelles

Les informations recueillies lors de l'inscription sont traitées par l'association organisatrice pour gérer l'inscription, le suivi administratif du séjour, la facturation, l'organisation des activités et des transports, et le respect des obligations réglementaires applicables aux accueils collectifs de mineurs. Elles sont réservées aux personnes habilitées et, si nécessaire, à ses partenaires et aux administrations compétentes. Conformément au RGPD et à la loi « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité de vos données, en contactant l'association. Pour les Bons Vacances, le responsable du traitement est le Département des Landes (DPO : dpd@landes.fr). Recours possible auprès de la CNIL (**www.cnil.fr**).

Garantie annulation optionnelle

Possibilité de souscrire, **à l'inscription uniquement**, une garantie annulation pour les séjours organisés par la Ligue de l'enseignement : **4,5 % du prix total du séjour facturé**.

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DES LANDES
91 impasse Joliot-Curie, 40280 Saint-Pierre-du-Mont
Tél. : 05 58 06 53 90 – Courriel : **vacances@laligue40.fr**
Site : **www.laligue40.fr**

Association adhérente à la Ligue de l'enseignement – Centre confédéral, 3 rue Récamier, 75341 Paris Cedex 07, immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM 075 100 379. Garantie financière : UNAT – 8 rue César Franck, 75015 Paris. SIRET : 775 598 097 00068 – RC n° 4824586A: MAIF — 200 avenue Salvador Allende, 79038 Niort Cedex 9